



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 15 juillet 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Depuis 2001, l'hyperplasie congénitale des surrénales fait partie des tests effectués dans le cadre du dépistage néonatal. L'hyperplasie congénitale des surrénales est une maladie génétique entraînant la production anormale des hormones sécrétées par les glandes surrénales, ce qui peut entraîner des déshydratations graves et des problèmes de développement génital. D'après les informations communiquées par le Laboratoire national de santé (LNS) et du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale¹, 1 sur 14.000 nouveau-nés et nouveau-nées sont touchés par cette maladie.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Combien de cas ont été détectés depuis 2001 (répartition par année et par sexe) ?
- Combien d'enfants ont eu une hypertrophie clitoridienne et/ou un sinus urogénital (répartition par année) ?
- Parmi la dernière catégorie d'enfants, combien ont subi une intervention chirurgicale et laquelle ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie Morgenthaler
Députée

¹ <https://sante.public.lu/fr/publications/d/dépistage-neonatal-2019-fr-de-pt-en.html>